

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 738

présenté par

M. Guedj, M. Garot, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux,
M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz,
M. Olivier Faure, M. Hajar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul,
M. Naillat, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault,
Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud et
M. Vicot

ARTICLE 2

Après l'alinéa 4, insérer les sept alinéas suivants :

« L'objectif d'amélioration de l'embauche et du maintien en activité des salariés âgés prend en considération les thèmes suivants :

- « 1° Le recrutement des salariés âgés dans l'entreprise ;
- « 2° L'anticipation de l'évolution des carrières professionnelles ;
- « 3° L'amélioration des conditions de travail et la prévention des situations de pénibilité ;
- « 4° Le développement des compétences et des qualifications et l'accès à la formation ;
- « 5° L'aménagement des fins de carrière et de la transition entre activité et retraite ;
- « 6° La transmission des savoirs et des compétences et le développement du tutorat. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe des députés socialistes et apparentés vise à préciser le contenu de l'objectif d'amélioration de l'embauche et du maintien en activité des salariés âgés, qui traitera des thèmes suivants : le recrutement des salariés âgés dans l'entreprise, l'anticipation de l'évolution des carrières professionnelles, l'amélioration des conditions de travail et prévention des situations de pénibilité, le développement des compétences et des qualifications et accès à la formation, l'aménagement des fins de carrière et de la transition entre activité et retraite et la transmission des savoirs et des compétences et développement du tutorat.